

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 2 décembre 2013 à la salle Joseph-Viel, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : M^{mes} Jacqueline Caron, mairesse
 Juliette Côté, conseillère
 Suzanne Ouellet, conseillère
 Chantal Pelletier, conseillère
 Francine Roy, conseillère
 MM. Alain Malenfant, conseiller
 Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Danielle Albert, directrice générale, est aussi présente.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30 par Jacqueline Caron.

RÉSOLUTION N° 2013-12-223

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Avant de poursuivre, madame la Mairesse, informe les personnes présentes de l'intention du CRSSS de fermer le point de services de Squatec – la clinique médicale – pour déménager les services au CLSC de Lac-des-Aigles. Un comité de santé est à s'organiser pour contrer cette décision.

RÉSOLUTION N° 2013-12-224

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2013

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2013 dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-12-225

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2013

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 novembre 2013 dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-12-226

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu que les comptes totalisant 213 350,82 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 12-2013 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

Madame la Mairesse fait lecture de la correspondance.

RÉSOLUTION 2013-12-227

RAPPORT FINANCIER 2012 – OMH DE SQUATEC

Après la présentation du rapport financier vérifié par madame Ryna Gagnon de l'OMH, sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu d'accepter le rapport financier 2012 de l'OMH.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION 2013-12-228

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 – OMH DE SQUATEC

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'accepter les prévisions budgétaires 2014 de l'OMH. La contribution de la municipalité au déficit d'opération de l'OMH s'élèvera à 16 698 \$ pour l'exercice financier 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION 2013-12-229

REMERCIEMENTS À MESSIEURS ANDRÉ CHOUINARD, RAYMOND MALENFANT ET GILBERT MORNEAU

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'adresser des remerciements à messieurs André Chouinard, Raymond Malenfant et Gilbert Morneau pour le temps et l'énergie consacrés particulièrement au développement de Squatec durant leur mandat respectif.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION 2013-12-230

CALENDRIER 2014 DES SÉANCES ORDINAIRES

Considérant l'article 148 du Code municipal du Québec, lequel prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

En conséquence, sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'adopter le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2014 :

Lundi 13 janvier

Lundi 3 février

Lundi 3 mars

Lundi 7 avril

Lundi 5 mai

Lundi 2 juin

Lundi 7 juillet

Lundi 11 août

Mardi 9 septembre

Lundi 6 octobre

Lundi 3 novembre

Lundi 1^e décembre

Les séances ordinaires débuteront à 19 h 30 et se tiendront à la salle Joseph-Pelletier ou à la salle Joseph-Viel, sauf avis contraire.

Il est de plus résolu qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale/secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-12-231

ENTÉRINEMENT DES TRAVAUX DE PEINTURE – ÉDIFICE MUNICIPAL

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'entériner les travaux de peinture actuellement en cours à l'étage et les cages d'escalier de l'édifice municipal. La facture totale devrait s'élever à environ 16 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-12-232

ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – PRODUITS PÉTROLIERS – EXERCICE 2014

Considérant un appel d'offres public en vue de l'approvisionnement en produits pétroliers pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Considérant les deux soumissions reçues.

Considérant que la soumission de 9203-7258 Québec inc. « Pétroles J.M.B. » est conforme alors que l'autre ne répond pas aux exigences du devis.

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'accepter la soumission de 9203-7258 Québec inc. « Pétroles J.M.B. » au montant de 122 741 \$, toutes taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Il est de plus résolu de désigner la directrice générale à titre de signataire du contrat à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-12-233

APPROBATION DES DÉPENSES POUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS SUR LES RUES DE LA PLAGE ET DU LAC
SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

Considérant que les dépenses pour les travaux exécutés sur les rues de la Plage et du Lac pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Considérant que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les rues de la Plage et du Lac dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu d'approuver les dépenses relatives aux travaux réalisés sur les rues de la Plage et du Lac.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La directrice générale, ayant reçu la déclaration des intérêts pécuniaires de chacun des membres du conseil, en fait le dépôt et ce, conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Par ailleurs, tel que prévu à l'article 360.2 de cette même loi, un relevé identifiant les membres du conseil de la municipalité ayant déposé une déclaration des intérêts pécuniaires devant le conseil sera transmis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans les meilleurs délais.

RÉSOLUTION N° 2013-12-234

MESURE D'APPARIEMENT – MONTANT À POURVOIR DANS LE FUTUR

Considérant les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013, lesquelles sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal.

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale, secrétaire-trésorière à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste *Montant à pourvoir*

dans le futur nécessaires pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-12-235
EMPLOIS D'ÉTÉ – CANADA 2014

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'autoriser la directrice générale de demander des subventions salariales à *Emplois d'été Canada* pour les postes étudiants suivants :

- Coordonnateur ou animateur au terrain de jeux
- Technicien en génie civil – inventaire des infrastructures souterraines, des bornes-fontaines, etc. et numérisation des données. Inventaire des matières dangereuses dans les habitations et commerces.
- Archiviste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-12-236
CRÉATION D'UNE NOUVELLE PROGRAMMATION

Considérant que la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013.*

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.
- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013.
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme.
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-12-237

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – CLUB DE SKI DE FOND

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'acquiescer à la demande de contribution financière du Club de ski de fond. Celle-ci s'élève à 1000 \$. Les fonds seront puisés à même le poste 02 701 90 640.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-12-238

POLITIQUE FAMILIALE – TRANSMISSION DES DOCUMENTS À LA MINISTRE DE LA FAMILLE ET AU MINISTRE RESPONSABLE DES AÎNÉS

Considérant que la municipalité s'est dotée d'une politique familiale et a réalisé sa démarche municipalité amie des aînés.

Considérant que les plans d'action en faveur des familles et des aînés ont été élaborés de manière à répondre aux besoins exprimés par les familles et les aînés de la municipalité.

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de transmettre aux ministres concernés les documents mentionnés dans le protocole d'entente signé le 13 janvier 2012 et ce, au plus tard le 31 janvier 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-12-239

RECOUVREMENT DE LA SOMME RECUEILLIE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « DIAGNOSTIC RÉSIDENTIEL – MIEUX CONSOMMER »

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu de demander à la Corporation de développement de Squatec de rembourser la somme de 2 897,25 \$ que la municipalité lui avait transférée en mai 2011, ladite somme provenant du programme « *Diagnostic résidentiel – Mieux consommer* ». Cette somme doit être intégrée au montage financier du projet de mise en place d'un abri communautaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-12-240

CONTRIBUTION FINANCIÈRE – ALBUM DES FINISSANTS – ÉCOLE VALLÉE-DES-LACS

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu de contribuer financièrement à l'album des finissants du secondaire V de la cohorte 2013-2014 en achetant ¼ de page de publicité dans l'album pour une somme de 50 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-12-241

CONTRIBUTION – TOURNOI DE PÊCHE DE SQUATEC – FÉVRIER 2014

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de contribuer au tournoi de pêche de Squatec – édition 2014. Comme par les années passées, une nuitée au *Camping et chalets de Squatec* est offerte à titre de contribution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-12-242

OUVERTURE D'UN CHEMIN MUNICIPAL PAR UN PRIVÉ

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu d'autoriser les propriétaires de l'érablière portant le numéro de compagnie 9087-4264 Québec inc. à déneiger un tronçon d'environ 1800 pieds du chemin du rang 8 Est pour accéder à leur propriété durant la saison hivernale. Il est entendu que l'entretien doit

être réalisé de manière à être sécuritaire pour les utilisateurs. Les demandeurs doivent fournir une copie de leur assurance responsabilité civile d'un montant minimal de 2 000 000 \$. Ils doivent de plus mettre en place des balises et une signalisation adéquate afin d'assurer la sécurité de usagers de ce segment de route.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-12-243

CONTRIBUTION AUX FRAIS DE DÉNEIGEMENT DE PLACE DES JEUNES DE SQUATEC

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu de contribuer aux frais de déneigement de Place des jeunes de Squatec pour la saison hivernale 2013-2014. La contribution s'établit à 380,85 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-12-244

DEMANDE DES PROPRIÉTAIRES DU 1, RUE SAINT-ANDRÉ

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'autoriser les propriétaires du 1, rue Saint-André à laisser en place le muret empiétant actuellement dans l'emprise de la rue Saint-André. Toutefois, les propriétaires ne peuvent, en aucun temps et sous aucun prétexte, tenir la municipalité responsable d'un bris qui pourrait être causé audit muret que ce soit au cours d'opérations de déneigement ou autrement. De plus, il est résolu que dans le cas où le muret serait abîmé et devrait être reconstruit, il devra être érigé à l'intérieur des limites du terrain du 1, rue Saint-André.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-12-245

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu de renouveler l'entente avec la Croix-Rouge pour les Services aux sinistrés. Ladite entente est renouvelée pour une période de trois ans. La contribution annuelle s'établit à 0,15 \$ per capita, soit 180,15 \$ pour l'exercice 2013-2014. Il est de plus résolu de désigner la mairesse et la directrice générale à titre de signataires de l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-12-246

AUGMENTATION DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'accepter la proposition du groupe Ultima, laquelle consiste en l'augmentation de la couverture d'assurance responsabilité civile de notre municipalité à 10 M\$ pour un supplément de 2 930 \$ et ce, sous réserve de la mise à jour de notre dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-12-247

RAPPEL AU TRAVAIL – ALAIN BRIAND

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu d'entériner le rappel d'Alain Briand à titre d'opérateur des équipements de déneigement. Les conditions de travail sont les mêmes que l'année dernière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-12-248

ENTÉRINEMENT DE L'EMBAUCHE DE STÉPHANE OUELLET À TITRE D'OPÉRATEUR AU DÉNEIGEMENT

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'entériner l'embauche de Stéphane Ouellet à titre d'opérateur au déneigement à compter du 11 novembre 2013. Les conditions de travail sont celles prévues à la politique de gestion des ressources humaines et le salaire est celui prévu à l'échelle salariale du poste d'opérateur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-12-249

NOMINATION DE SYLVAIN BOURGOIN À TITRE DE CHEF D'ÉQUIPE

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de nommer Sylvain Bourgoïn à titre de chef d'équipe aux travaux publics. Monsieur Bourgoïn assumera cette responsabilité en l'absence du directeur des travaux publics. La prime accordée pour chacune des heures accomplies à titre de chef d'équipe est celle prévue à la grille salariale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-12-250

EMBAUCHE DE MARIO POITRAS À TITRE D'OPÉRATEUR DE NIVELEUSE SUR APPEL

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de procéder à l'embauche de Mario Poitras à titre d'opérateur de niveleuse sur appel. Monsieur Poitras est en période d'essai dont la durée est déterminée par le directeur des travaux publics. Les conditions de travail sont celles prévues à la politique de gestion des ressources humaines et le salaire est celui prévu à l'échelle salariale du poste d'opérateur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-12-251

EMBAUCHE DE STEEVE DUMONT À TITRE DE CHEF-POMPIER ADJOINT

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu de promouvoir Steeve Dumont à titre de chef-pompier adjoint en date des présentes. Les conditions de travail sont celles établies au contrat de travail des pompiers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT RELATIF AUX TAUX DE TAXES ET DES TARIFS – EXERCICE 2014

Chantal Pelletier, conseillère, donne avis de la présentation lors de la séance d'adoption du prochain budget, d'un projet de règlement visant à établir les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2014.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT RELATIF AUX MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES – EXERCICE 2014

Francis Pelletier, conseiller, donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, sera déposé pour adoption, un projet de règlement établissant les modalités relatives au paiement des taxes pour l'exercice financier 2014.

AVIS DE MOTION

AMENDEMENT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – TERRAIN APPARTENANT À LA COMMISSION SCOLAIRE

Juliette Côté, conseillère, donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, sera déposé pour adoption, un premier projet de règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage portant le numéro 160 afin de modifier une partie de la zone Pa 1 pour l'intégrer à la zone M 14. La superficie à considérer est de plus ou moins 1450 mètres carrés et est située à l'extrémité sud ouest du terrain de la commission scolaire sur lequel est sise l'école Vallée-des-Lacs.

RÉSOLUTION N° 2013-12-252

PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de mandater la directrice générale pour qu'elle transmette aux personnes dont les taxes 2012 ou une partie de celles-ci sont dues en date d'aujourd'hui, un avis recommandé accompagné d'un état de compte qui devra être acquitté au plus tard le 20 décembre 2013. Les personnes qui n'auront pas réglé leur compte 2012 à cette date verront leur dossier transmis au procureur désigné par la municipalité pour qu'il entreprenne une procédure légale de recouvrement desdites taxes. Il est de plus résolu de transmettre un état de compte régulier à toutes les personnes dont des taxes 2013 sont dues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-12-253

DÉROGATION MINEURE – RÉSOLUTION N° 2013-10-192

Considérant que le conseil municipal avait accordé la dérogation mineure concernant la propriété sise au 47, chemin Bouchard à la condition que la requérante obtienne une servitude réelle de puisage d'eau, laquelle servitude notariée devait être dûment enregistrée au bureau de publicité des droits et ce, afin de protéger l'acquéreur.

Considérant que les parties concernées par ce projet de servitude refusaient d'acquiescer à la condition édictée par le conseil municipal.

Considérant que la résolution no 2013-10-192 n'avait pas été entérinée au moment de l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire d'octobre 2013 puisque les membres du conseil avaient décidé de revoir ce dossier avant de rendre une décision définitive.

Considérant que les élus ont décidé de maintenir la décision prescrite par la résolution no 2013-10-192, ils décrètent son entrée en vigueur en date des présentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-12-254

VŒUX – TEMPS DES FÊTES – INFO-DIMANCHE

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'acheter la publicité proposée par le journal Info-Dimanche, édition du 18 décembre 2013. Il s'agit de vœux pour le temps des fêtes. La facture s'élève à 180 \$ pour un montage de 1/8 de page.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-12-255

ENTÉRINEMENT DE L'EMBAUCHE DE GUYLAINE CLOUTIER

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'entériner l'embauche de Guylaine Cloutier à titre de préposée à l'entretien sanitaire à temps partiel. L'emploi a débuté le 16 septembre 2013. Les conditions de travail sont celles prévues à la politique de gestion des ressources humaines et le salaire est celui établi à la grille salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-12-256

PAVAGE DE PLUS OU MOINS 5 KM – CHEMIN DE LA VIEILLE ROUTE

Considérant le transfert de la responsabilité d'un tronçon de 4,88 km du chemin de la Vieille route au ministère des Transports le 1^{er} mai 2013 (réf. : décret # 459-2013).

Considérant le fort achalandage de cette route en raison des nombreux visiteurs se rendant au Parc national du Lac Témiscouata.

Considérant les désagréments causés aux résidents riverains de cette route, notamment par la poussière.

Considérant les risques d'accidents compte tenu de la configuration de la route, l'état actuel de la chaussée et l'achalandage accru depuis l'ouverture du parc.

Sur une proposition unanime, il est résolu de demander au ministère des Transports du Québec de procéder aux travaux de terrassement et de pavage du chemin de la Vieille Route, soit des limites du parc national du Lac Témiscouata à la jonction de la route 295 et ce, dès 2014.

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ – ARTICLE 955 DU CODE MUNICIPAL

Madame la mairesse donne les grandes lignes du rapport de la situation financière de la municipalité et donne les grandes orientations pour 2014 et les deux années suivantes. Un résumé sera distribué à l'ensemble des citoyens avant la fin du mois de décembre.

CONSEIL DES MAIRES DU 27 NOVEMBRE 2013

Les élus ont reçu copie du résumé de la réunion du conseil des maires du mois de novembre 2013.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus résument les différentes activités auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois dans le cadre des réunions des comités dont ils sont membres.

Je, Danielle Albert, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale, secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 21 h 30.

Je, Jacqueline Caron, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directrice générale, secrétaire-trésorière